DELIBERATION N° 06 - CESSION D'UN VEHICULE
Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Ville de Ludres a fait l'acquisition, en 2012, d'un véhicule Dacia Duster (5 portes) pour sa Police Municipale.

Ce véhicule a fait l'objet de dégradations volontaires en novembre 2021.

L'expertise commandée par Groupama Grand Est (assureur de la ville pour sa flotte automobile) arrive à la conclusion que le véhicule est économiquement irréparable.

Par conséquent, Groupama Grand Est, conformément aux garanties du contrat d'assurances, a proposé à la ville, de racheter ce véhicule pour une valeur de 7 000 €. Ce montant correspond à la valeur du véhicule avant le sinistre.

Il semble opportun d'accepter cette proposition.

Ce véhicule est inscrit à l'inventaire du patrimoine de la commune (bien n°12041). Il avait une valeur brute comptable de 23 419,51 €. Au 31 décembre 2021, sa valeur nette comptable était de 0,00 €.

Par conséquent, la cession du véhicule entraîne une plus-value de 7 000 €.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 18 janvier 2022.

Intervention de Monsieur le Maire :
Notre police municipale a réalisé des rondes avec un véhicule de la ville non identifié et non repérable pendant quelques jours, en attendant d'avoir celui de la ville de Houdemont, qui nous prête leur véhicule gracieusement.

Intervention de Monsieur PATRAS (Groupe Pour Ludres, Résolument) :
Est-ce le même véhicule qui a été acheté ?

Réponse de Monsieur le Maire :
Oui c'est un Dacia Duster blanc. Nous avions la possibilité de choisir un véhicule neuf mais les délais d'approvisionnement étaient trop élevés, environ 6 mois. Nous avons donc réussi à acquérir un véhicule directement disponible en concession. Cependant, il faut l'équiper de tout le matériel nécessaire à la Police Municipale (radio, avertisseur, etc.). Il sera disponible dans une quinzaine de jours. C'est un 4*4 qui nous permet d'aller au Plateau et dans la forêt.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession du véhicule Dacia Duster (immatriculé CJ-54-BV) à Groupama Grand Est suite à d'importantes dégradations (véhicule économiquement irréparable) ;

- d'accepter le montant de la cession à 7 000 € ;

- de constater une plus-value (bien n°12041) de 7 000 € sur cette cession (le bien étant complètement amorti) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.
Les crédits seront prévus au budget 2022.